

# CENSEUR

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 17.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	14 au-dessus de 0.	68 leg.	27 pou. 6 lig.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	pou. lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
0 h. m.	0 h. m. 27	0 h. m.	Nouvelle lune.		9

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

### Lyon, 17 août 1839.

#### REVUE DE LA SEMAINE.

Depuis 1830 la presse du juste-milieu et la presse légitimiste ont eu un champ assez vaste pour bâtir les théories de leur ordre politique et social; le juste-milieu, souverain maître qui rêvait une royauté forte et puissante, n'était pas fâché de voir la presse légitimiste développer ses pensées, prêcher les dogmes monarchiques, et pourvu que celle-ci consentit à écarter de la discussion ce qu'elle appelait l'usurpation, il lui a été fort loisible de débiter à son aise ses maximes rétrogrades. Ce fut là une alliance bien plus réelle que toutes celles inventées pour tromper. Eh bien! qu'en est-il sorti? Qu'a produit cette alliance d'idées qui ne devaient servir qu'à l'un des deux partis? Qu'a opéré ce pacte formé secrètement par l'un à l'insu même de l'autre? Qu'est-il résulté de cette liberté de discussion pour un parti victorieux, et de ce concours que lui a prêté un parti encouragé? Rien que désordre, confusion, impuissance. La France a été agitée par des insurrections produites soit par l'irritation de voir tromper des espérances, soit par le malaise des populations. Le pouvoir s'est trainé dans l'ornière de théories, héritage de la Restauration qui lui en a donné le secret; et pendant que les portefeuilles semblaient être la seule ambition des hommes capables de gouverner, pendant que leurs querelles intérieures arrêtaient et paralysaient tout, la France attendait en vain qu'on essayât de créer pour elle un nouvel ordre social.

Les idées révolutionnaires par le pouvoir desquelles le juste-milieu s'est assis sur le trône ont été proscrites, leurs défenseurs traqués, traduits à la fois devant les tribunaux et devant l'opinion publique; mais s'ils ont été condamnés par les premiers en vertu de lois restrictives de la pensée, ils ont été acquittés par la seconde en vertu des sympathies générales que ces idées inspirent. Les lois de septembre n'ont plus suffi; on pouvait les éluder, ou passer à côté des questions qu'il était interdit d'aborder. Alors, pour achever la ruine des organes patriotes, les journaux à quarante francs furent créés; d'autres qui ne baissèrent pas leur prix augmentèrent leur format; ce fut la conspiration du matériel contre la pensée. Qu'est-il encore advenu de celle-là? L'impuissance, toujours l'impuissance. Malgré la protection dorée dont ils furent l'objet, ces journaux sont morts, et la *Presse*, l'un des plus favorisés, se débat sous un déficit immense, et ne devra une existence nouvelle qu'à des sacrifices dont on ne dira pas la source.

Si nous examinons la position des organes légitimistes, nous voyons en ce moment l'Europe monarchique tomber, et la *Gazette de France*, malgré l'aide toute puissante que lui donne cette chute, reculer devant les charges qu'elle s'était imposées et réduire son format pour réduire des frais qui la ruinent.

La presse de l'opposition, au contraire, grandit; le nombre de ses organes augmente. Dans beaucoup de départements s'élèvent des journaux destinés à défendre les doctrines de la révolution, d'où il est permis de conclure que ces doctrines fructifient. Que les ennemis de ces doctrines présentent comme anarchiques, qu'importe leur opinion quand la France ne la partage pas, quand elle lui donne un solennel démenti? Ce qui se passe aujourd'hui est autre chose qu'une opinion; ce sont des faits qu'il faut constater, dont il faut rechercher la cause, et en vertu desquels il est évident que les doctrines démocratiques deviennent chaque jour plus fortes et plus puissantes.

Loin d'avoir cette puissance puisée tout entière dans la conviction populaire, les doctrines du juste-milieu sont réduites à l'état de ces végétaux qui vivent en absorbant

l'eau du ciel et le suc de la terre, sans jamais porter de fruits. Ces doctrines ne vivent pas d'une vie qui leur soit propre, mais de la peur de ceux qui redoutent le progrès, parce qu'ils pensent que la condition du plus grand nombre ne peut pas s'améliorer sans amoindrir celle de quelques-uns. C'est là une existence tout inerte, qui ne doit avoir nulle espérance dans l'avenir.

— Les débats entre les états et le roi de Hanovre offriront bientôt à la diète germanique un nouveau et important procès à juger. Elle aura à décider si le roi de Hanovre peut violer la constitution. Déjà soumise à son jugement, cette question ne fut pas tranchée, mais écartée par une question préjudicielle, celle de savoir si les villes du Hanovre avaient le droit d'adresser des pétitions à la diète. Cette seconde question fut elle-même laissée en suspens par une sorte de transaction de juste-milieu; la diète fit une réponse qui put sembler un succès aux villes aussi bien qu'au roi, absolument comme la sibylle dont les arrêts ne brillaient pas par leur clarté.

Les anciennes dispositions de la diète contre tout élan de liberté, dans les petits états allemands, sont-elles changées? Cela est peu probable; mais peut-être sent-elle la nécessité de se mettre en harmonie avec l'esprit général des nations qui reconnaissent son autorité; peut-être est-ce pour cela qu'elle a tenté de réconcilier les parties. L'intérêt de la diète voudrait qu'elle se prononçât en faveur des états; les idées rétrogrades des gouvernements prussien et autrichien s'opposent à ce qu'elle condamne les tentatives faites par le roi pour détruire la constitution. Mais les craintes qu'inspirerait aux gouvernements allemands le renversement violent d'une constitution sauveront sans doute celle du Hanovre. Ainsi la liberté sera maintenue, non par amour de cette liberté, mais dans la crainte qu'une collision n'en amène le triomphe et l'extension.

— Le gouvernement de Christine semble perdre chaque jour une nouvelle espérance; chaque jour il voit décroître les forces dont il a si mal usé. La centralisation est pour les grands empires le seul moyen peut-être de se soutenir au milieu de voisins qui n'ont pas les mêmes intérêts; la cohésion de toutes les parties d'un même état y rend le pouvoir plus puissant, ses ordres plus rapides, l'obéissance plus profitable. Sous ce rapport, et en temps de paix, avec un gouvernement fort et populaire, le pouvoir espagnol aurait eu raison de réduire toutes les provinces de l'empire sous une loi commune. Mais quand on doit son existence politique à une révolution qui n'a pas été générale, qui a laissé peu à peu ses ennemis se relever, grandir et arriver à disputer avec des chances de succès un sceptre douteux; quand on commande à des peuples qui mettent la liberté avant le souverain; quand on n'a sous la main que des éléments hétérogènes qui, combinés ensemble, ne peuvent pas servir, il faut être plus habile que de vouloir contraindre les populations à une unité qui est encore impossible; il faut mettre à profit leur amour pour l'indépendance, se servir de chacun de leurs sentiments généraux, et en même temps qu'on garantit leur liberté particulière, leur demander secours pour conquérir la liberté générale.

Le gouvernement de Christine n'a pas compris cette nécessité; les provinces basques où vit encore si puissant le souvenir de l'indépendance, où de si nombreuses tentatives ont été faites pour la reconquérir, où on se levait naguère au nom des *fueros*, ces provinces basques eussent embrassé avec ardeur la cause de la reine si le gouvernement leur eût assuré le maintien de leurs anciens privilèges. Ce pays qui a absorbé tant d'hommes, où don Carlos trouve toujours secours et asile, eût été l'un des plus ardents à défendre le pouvoir qui peut à peine s'y soutenir aujourd'hui.

Une insurrection vient d'y éclater encore au nom de don Carlos et de la liberté, deux mots qui hurlent de se trouver ensemble.

Ainsi, au lieu de se jeter dans le parti révolutionnaire pour obtenir l'affranchissement, la Navarre, pour être libre, essaie de relever un trône absolu. C'est là une de ces erreurs qui sont fatales aux peuples et qui montrent à quel point les gouvernements s'abusent sur l'esprit des hommes qu'ils ont à diriger. Si nos prévisions ne nous trompent pas, le peuple espagnol se lassera d'une lutte sans résultat; peut-être trouvera-t-il en lui assez de force pour chasser à la fois les deux prétendants et refaire tous ces petits états libres qui divisaient autrefois son territoire. K.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Toulon, le 15 août 1839.

Un officier de l'escadre française du Levant écrit ce qui suit :

Rade de Ténédos, le 28 juillet.

Nous attendons avec la plus vive impatience le prochain courrier de France, qui apportera sans doute de nouvelles instructions à l'amiral; en présence des événements qui se succèdent dans nos parages depuis la mort du sultan Mahmoud, une politique ferme et énergique serait plus nécessaire que jamais, car la défection de l'armée de l'Euphrate et de l'escadre aux ordres du capitain-pacha livre la Turquie pieds et poings liés à Mehemet-Ali ou à Nicolas. Notre gouvernement n'a rien prévu et n'a par conséquent rien pu ordonner à temps; l'amiral Lalande reconnaît, comme tous les officiers de son escadre, la nécessité de s'emparer immédiatement d'un point fortifié sur les Dardanelles, ce que l'on pourrait exécuter en ce moment sans coup férir; mais les instructions demandées à ce sujet arriveront trop tard (1), car nous venons d'apprendre l'arrivée de la flotte russe à l'embouchure du Bosphore, et une fois que les Russes occuperont le détroit, il faudra, pour le franchir, sacrifier beaucoup de monde et une partie de nos vaisseaux.

L'escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Stopford, doit arriver demain; elle compte onze vaisseaux de ligne, des frégates, corvettes et bricks, et six bateaux à vapeur. Pour la France, on ne peut pas dire précisément qu'elle a une flotte dans le Levant; nous n'avons ici que cinq vaisseaux, une frégate, une goëlette et un bateau à vapeur. Une nation comme la France devrait avoir une flotte en permanence toujours prête à se porter sur tel ou tel point; si cela n'est pas, la faute en est au ministère, car les chambres ne furent jamais mieux disposées; elles ont voté tout ce qu'on leur a demandé. Nos équipages sont composés en majeure partie de conscrits, et le nombre des officiers est tellement restreint, qu'il faut créer des auxiliaires pour les bâtiments de la flotte. Il y a surtout pénurie d'élèves; une frégate qui devrait en avoir huit n'en a que trois, et il n'y en a pas plus de quatre à bord de chaque vaisseau. Ainsi, il est temps que l'attention du ministre de la marine se porte sur le personnel. Peu de députés malheureusement se trouvent en position de traiter une question comme celle-là; le seul officier de marine membre de la chambre des députés siège à bord du vaisseau *l'Iéna*, en qualité de gouverneur du prince de Joinville.

Une autre lettre, à la même date, porte ce qui suit :

Il se passe assez souvent, à bord de nos vaisseaux, des faits graves qui malheureusement restent presque toujours ignorés du public. Dernièrement, un quartier-maître, irrité contre un matelot qui lui avait involontairement taché son pantalon, l'a assommé sur place, sans autre forme de procès. Un ordre du contre-amiral a paru aussitôt. Par cet ordre, on défend expressément de frapper un matelot ou une autre personne embarquée.

Le quartier-maître, auteur du meurtre, fut mis aux fers sous la garde de deux factionnaires, et on lui fit son procès. Tout le

(1) Il paraît certain que le contre-amiral Lalande a effectivement démontré au gouvernement l'utilité d'occuper un point fortifié sur les Dardanelles. Ce sont probablement les dernières dépêches de M. Lalande qui ont été l'objet de vives discussions en conseil des ministres. Le bateau à vapeur *le Castor*, parti précipitamment de Toulon, il y a quelques jours, a des dépêches pressées pour le commandant des forces navales françaises dans le Levant.

### Feuilleton.

Société d'agriculture, histoire naturelle, sciences et arts utiles de la ville de Lyon.

Nous avons fait connaître, à l'époque où ils se sont accomplis (il y a plus d'une année), les changements heureux que la société d'agriculture de notre ville a introduits dans sa constitution et dans ses réglemens. Déjà ces améliorations ont porté leur fruit; il nous est permis aujourd'hui d'apprécier les résultats utiles pour le pays obtenus par cette société établie sur de nouvelles bases, sur de plus larges bases. Ses travaux sont complexes; pour qu'ils pussent être suivis avec pleine connaissance, suivant leur nature, elle a classé ses membres en trois sections égales composées de savants ou d'hommes spéciaux. La première section est celle des sciences physiques et naturelles, la seconde celle d'agriculture, la troisième celle d'industrie. A ces anciens comptes-rendus, à ses recueils de mémoires qui ne paraissent qu'à de longs intervalles, elle a substitué un journal qui paraît tous les deux mois, livre à la publicité les recherches, les découvertes, les études de chacun des membres, et donne l'analyse des séances de la société qui ont lieu une fois par semaine.

La société considère comme de son domaine toutes les connaissances, tous les faits d'intérêt public; mais elle porte cependant une attention particulière sur les travaux qui concernent notre ville ou nos contrées, notre industrie ou l'agriculture de nos campagnes. Des commissions permanentes ont le mandat formel de signaler, d'expérimenter au besoin tous les procédés, tous les moyens nouveaux capables de faire progresser parmi nous l'agriculture, et de favoriser la production de la soie et des arts manufacturiers qui s'y rattachent. Des expositions pu-

bliques ont été créées pour encourager l'horticulture; des prix ont été institués pour encourager les découvertes utiles ou pour récompenser les meilleurs mémoires sur des sujets proposés, afin d'éclairer des questions encore obscures ou douteuses. L'énumération des travaux les plus remarquables contenus dans les divers numéros des *Annales de la société d'agriculture*, permettra de juger de l'importance de cette publication et devra servir à la propager (1).

Le premier ouvrage est un mémoire de M. Fournet, professeur de géologie et de minéralogie à la faculté des sciences de notre ville. Le nom et le savoir de l'auteur sont une garantie de la valeur de cette production intitulée: *Etudes pour servir à la géographie physique et à la géologie d'une partie du bassin du Rhône*. Ce précieux travail ne saurait être analysé, non plus que sa description géologique du bassin houlier de Ternay et Communay, département de l'Isère, qui intéresse tous les hommes spéciaux.

A côté de ces publications d'un ordre supérieur viennent se ranger de simples observations pratiques sur l'agriculture, la description de quelques procédés industriels nouveaux ou perfectionnés, des remarques météorologiques, des rapports, des réflexions sur des faits parvenus à la connaissance de la société, ou soumis à son jugement, et qu'il importe de répandre pour éclairer les travailleurs. Telles sont les notices de MM. Dupuits de Maconex, Césaire Nivière, Gariot, Sauzet, sur différentes matières d'économie domestique: sur les *Terres vagues de certains départements*; sur le *Choix d'un asso-*

(1) *Annales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie*, publiées par la société d'agriculture de Lyon. — Chez Barret, libraire-éditeur, place des Terreaux, 20.

lement; sur l'*Influence de l'habileté de l'agriculteur dans le revenu d'un domaine*; sur les *Expériences faites à Villeurbanne pour l'éducation des vers à soie*.

Les toits à la Dorn, ou toits plats en argile; l'étouffage des cocons, les améliorations à introduire dans la construction et le curage des fosses d'aisance, le comice agricole de Vaugneray, ont fourni à MM. Lortet, Parisel, Botteux, des articles d'une utilité incontestable. Des éléments nombreux pour une statistique générale, complète de nos pays, seront trouvés dans le compte moral de la récolte du département du Rhône dans l'année 1838, de la situation des récoltes en grains et autres farineux. Ces calculs sont dus à M. Gariot. La médecine vétérinaire, l'hygiène des animaux domestiques, l'amélioration des races sont autant de sujets qui sont traités dans les *Annales* avec tout le développement et toute l'importance qu'ils méritent.

L'histoire naturelle a suggéré encore à MM. Merk, Mulsant, Seringe, Bonafous, des dissertations qui ne se trouvent que dans ce recueil. Toutes les fois qu'elles sont nécessaires pour l'éclaircissement ou la justification du texte, les auteurs n'ont pas hésité et n'hésitent pas encore à l'accompagner de cartes, de gravures, de tables, qui donnent à leur travail un plus grand prix.

C'est dans de pareilles conditions, que la société lyonnaise d'agriculture continue la seconde année de son journal. Il s'est placé, dès son origine, à la tête des publications périodiques qui se font sur les mêmes sujets. La collection sera précieuse à plus d'un titre, et mérite de prendre rang dans la bibliothèque des savants et des économistes, aussi bien que chez les agriculteurs, les industriels laborieux qui veulent être toujours au niveau des progrès qui s'opèrent à chaque instant dans les arts. A. P.

monde s'attendait à un acte de justice éclatant ; le meurtrier a été traduit devant un conseil de guerre réuni à bord du vaisseau amiral, et il a été condamné à..... HUIT JOURS DE PRISON.

On mande d'Athènes (Grèce) :

A la nouvelle de la défaite de l'armée turque sur les bords de l'Euphrate et de la défection du capitain-pacha, il s'est manifesté quelque agitation parmi les populations grecques encore soumises à la Turquie. On craint des soulèvements en Macédoine, en Epire, dans l'île de Candie, etc. Le gouvernement grec lui-même pourrait se trouver dans un grand embarras.

M. de Lagrèze, ministre de France près le roi Othon, a obtenu un congé ; ce diplomate est déjà parti pour Malte.

Non loin de Lyon, à Charbonnières, dans un site pittoresque, au pied d'un petit rocher, on rencontre une source abondante d'eau minérale dont les qualités physiques très-prononcées ne laissent aucun doute sur ses propriétés médicales, et, depuis de nombreuses années, l'expérience a sanctionné ces dernières. Un grand nombre de personnes atteintes d'affections chroniques variées ont été guéries par l'usage de cette eau. Mais comment se fait-il que tant de titres n'aient jamais excité la sollicitude des autorités de cette petite localité, au sujet de la route qui conduit à cette source, qui devient la fortune du pays, et que la providence semble avoir placée tout exprès dans le voisinage d'une grande cité où les maladies auxquelles elle convient se rencontrent très-fréquemment ? Le chemin de Charbonnières, disons-nous, où cent mille personnes au moins, buveurs ou promeneurs, passent chaque année, est, sans contredit, un des plus mauvais de la banlieue de Lyon.

Enfin nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer qu'une route de grande communication, tendant de Charbonnières à Villechenève, a été votée l'année dernière par les conseils d'arrondissement et de département. Cette heureuse idée, tout en rendant les rapports d'un grand nombre de communes de cette partie du département du Rhône plus faciles avec son chef-lieu, sera aussi d'un immense avantage pour l'exploitation des seules eaux minérales bien connues que possède ce département.

A une époque où les routes ont aussi leur part dans la civilisation des peuples, nous aimons à croire que les autorités des localités sur lesquelles passera ce chemin s'empresseront d'en aider l'exécution. C'est surtout dans les grandes occasions que le magistrat marque son passage d'une manière honorable, et peut emporter avec lui dans sa retraite l'estime publique et la reconnaissance de ses concitoyens. (Communiqué.)

Un négociant-fabricant de cette ville a placé pour 15,000 f. de fausses lettres de change. M. le commissaire central s'est mis à la recherche de cet inconnu, et hier, à onze heures, il avait saisi la somme de 14,500 f. et mis la main sur le faussaire.

Ce matin, à quatre heures, le nommé Ernou (Dominique-Louis), sergent à la 3<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon du 59<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, âgé de 23 ans, né à Saint-Brieux (Côtes-du-Nord), s'est brûlé la cervelle.

Le 14 du courant, le sieur Jean-Marie Mercier, tourneur-mécanicien, demeurant port Neuville, a retiré des eaux de la Saône le cadavre d'un militaire appartenant au 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère. Il a été transporté au dépôt des morts.

Paris, 15 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La loi du 4 août 1839, relative à l'état-major-général de l'armée, statue que les lieutenants-généraux seront mis à la retraite à l'âge de 65 ans ; cependant, par une disposition spéciale, elle autorise le gouvernement à prolonger de trois années leur temps d'activité. C'est en vertu de cette disposition que diverses ordonnances royales du 13 août, publiées par le *Moniteur* de ce jour, maintiennent dans la première section du cadre de l'état-major-général les lieutenants-généraux d'Anthouard, Pajol, Guillemot, Delort et Brun de Villeret. Les officiers objet de cette faveur appartiennent tous à la pairie.

Une autre ordonnance, considérant que le bien du service exige que les inspections ne soient pas interrompues, maintient provisoirement dans la première section du cadre de l'état-major-général les lieutenants-généraux dont les noms suivent, savoir :

- Inspecteurs-généraux d'infanterie, MM. Harispe, Aymard, Pelleport, Hulot.
- de cavalerie, MM. Subervic, Cavagnac, Bonnemain.
- d'artillerie, MM. Neigre et Corda.

— Le *Moniteur* promulgue ce matin les lois portant fixation du budget des dépenses et de celui des recettes de l'exercice 1840. Le budget des dépenses s'élève à 1,099,913,487 fr. Les recettes sont évaluées à 1,115,765,222 francs.

— Une ordonnance royale du 13 août convoque le 1<sup>er</sup> collège du Cantal, à Saint-Flour, pour le 7 septembre prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Dessaret, nommé directeur de l'administration des cultes.

— La question des sucres est toujours celle qui préoccupe le plus le cabinet. La délibération du commerce nantais, qui demande une solution quelconque, a fait remettre la question à l'ordre du jour des délibérations du conseil, et voilà de nouveau nos ministres divisés en deux camps et prêts à s'entre-déchirer.

Il y a deux jours déjà que la *Gazette de France* a annoncé que le dégrèvement était résolu. Une communication particulière faite au *Journal du Havre* semble donner le même résultat comme certain.

Nous croyons cependant que cette nouvelle n'a pas encore le moindre fondement. Il y a quelques jours, les ministres, d'un commun accord et pour ne pas multiplier sans nécessité les germes de brouille qui menacent leur existence, avaient décidé qu'ils ne s'occuperaient plus de la question des sucres : ce sont MM. Cunin-Gridaine et Duperré qui, manquant à cette convention, ont remis la question sur le tapis.

A l'heure qu'il est, rien n'est fait, mais il y a quatre démissions en présence : d'un côté, celles de MM. Duperré et Cunin-Gridaine ; de l'autre, celles de MM. Dufaure et Passy. Si la cour était assurée de pouvoir remplacer, sans une crise trop longue et trop douloureuse, MM. Dufaure et Passy, elle n'hésiterait pas à consentir au dégrèvement immédia-

des sucres des colonies ; mais on y est bien convaincu que la moindre pierre détachée de l'édifice ministériel le ferait s'écrouler et tomber en ruines, et c'est ce qui fait qu'on flotte encore sans savoir quel parti l'on prendra.

Encore une fois, nous engageons les ports de mer à ne pas trop se fier à toutes les promesses qu'on leur fera, et surtout à ne baser aucune opération un peu importante sur la parole d'un ministère qui, nous le croyons bien sincèrement, aurait déjà dégrévé les sucres s'il en avait eu sérieusement l'intention.

— L'affaire du monument Carrel n'a pas fait un pas depuis la dernière sommation judiciaire de M. le préfet de police.

Le ministère s'attendait bien aux réclamations du *National*, mais il ne croyait pas avoir à redouter une opposition aussi unanime que celle qui s'est élevée dans toute la presse à l'occasion des persécutions posthumes dirigées contre le grand écrivain.

— M. le duc de Nemours, qui, comme chacun sait, va aller commander le camp de plaisance de Fontainebleau, se dispose à imiter les grands capitaines dans leurs amusements militaires. On sait que le maréchal de Saxe, pendant la campagne de 1746, fit venir à ses avant-postes la troupe de Favart pour lui jouer la comédie ; l'empereur, en 1804, fit aussi venir le Vaudeville pour donner des représentations au camp de Boulogne ; à son tour, M. le duc de Nemours veut qu'on joue des farces devant lui ; il a demandé que la troupe des Variétés, dont la salle est en ce moment en grande réparation, vint donner des représentations à Fontainebleau pendant la tenue du camp.

On a traité avec M. Jouslin de Lassalle pour les spectacles du camp ; il y en aura trois. Une grande tente, qui pourra contenir deux mille spectateurs, sera dressée au camp de Chailly, et là Odry amusera les tourlourous ; on n'y sera admis que jusqu'au grade de sergent-major. On jouera pour la bourgeoisie sur le théâtre de la ville, et le théâtre du château sera pour l'aristocratie du camp. Il faudra, pour être admis aux spectacles de la cour, être au moins colonel ou sous-préfet.

C'est on ne peut mieux, sans doute, d'imiter le maréchal de Saxe et Napoléon dans leurs fantaisies ; mais pour que cela ne soit pas ridicule, il faudrait, en sortant d'une représentation des *Saltimbanques* ou des *Belles femmes de Paris*, aller remporter la victoire de Rocoux ou lever le camp pour aller triompher à Austerlitz.

— M. Louis-Napoléon continue à faire le plus qu'il peut le prince français à Londres. M. Louis-Napoléon tranche tout à la fois du dandy et du grand homme. On le voit tous les jours aux exercices de Wolwich et au *pit* du Queen's-Théâtre, aux courses d'Epsom et aux séances de la chambre des communes ; il tient d'une main la plume du publiciste, et de l'autre la lance du paladin ; il fait des brochures et des passes d'armes, et on assure que, sans les contusions qu'il a reçues lorsque le marquis de Waterford l'a désarçonné dans la répétition du tournoi d'Eglinton, il serait peut-être venu se montrer aux anniversaires de juillet sur les côtes de France. C'est, au reste, une chose assez curieuse qu'un neveu de Napoléon roulé sur la poussière d'un champ-clos par un baron irlandais ; on croit à Londres que cette mésaventure sera cause que S. A. I. n'acceptera pas l'invitation de lord Eglinton, et qu'elle se contentera de la répétition du tournoi qui lui a prouvé qu'elle n'était pas très-ferme sur les étriers.

On s'est depuis beaucoup amusé à Londres d'une petite aventure arrivée au prince Louis, au théâtre français de Saint-James, où il se trouvait dans une loge en face de celle de Mlle Taglioni. Dans un entr'acte, le prince envoya un de ses aides-de-camp dire à la ravissante sylphide qu'il la recevrait avec plaisir. Mlle Taglioni, qui se croit, avec raison, plus reine que le prétendant bonapartiste n'est empereur, fit répondre que ce serait elle qui se ferait un plaisir de recevoir M. Louis Bonaparte en sa qualité de Français. La négociation n'eut pas d'autre suite, et les deux puissances, pendant tout le temps du spectacle, conservèrent leur quant à soi respectif.

M. Louis Bonaparte qui, depuis son échauffourée de Strasbourg, flotte entre le désir et la peur de jouer un rôle politique, a eu un moment l'envie d'avoir un journal français à Londres dans ses intérêts, comme il en a un à Paris, encore très-peu connu, sous le titre passablement ambitieux de *Capitole*. Il en a demandé le devis à deux ou trois journalistes français qui sont en Angleterre ; mais il en a trouvé le prix trop élevé pour ses petits revenus qu'il appelle son *domaine privé*, et la négociation en est restée là. C'est donc pour leur propre compte que MM. Bohain et Justin vont faire paraître à Londres, où ils ont depuis quelque temps fixé leur résidence, le *Courrier de Paris*.

M. Louis Bonaparte, en attendant qu'il soit empereur des Français, se contente de quelques réclames en faveur de ses droits, dans les feuilles anglaises, à raison d'un schelling la ligne. Il met du reste, à ce qu'on assure, une grande délicatesse dans ses prétentions à la couronne de France ; il disait dernièrement, dans un dîner qu'il a donné à Carlton-Terrace, à un général polonais qui lui demandait quand il se proposait d'agir : « J'attends les abdications de tous les membres de ma famille, car je suis bien décidé à ne pas régner en usurpateur. » Pauvre jeune homme ! il attendra encore long-temps.

Le passage suivant, extrait du *Journal des Débats*, nous paraît mériter une mention et une attention particulières :

Quand nous avons exprimé la crainte que l'amiral Stopford ne tentât de détruire la double flotte musulmane à Alexandrie, cette crainte n'avait rien de chimérique. Nous croyons savoir en effet qu'une proposition a été faite à notre cabinet par le gouvernement anglais, pour que la flotte anglaise et la flotte française combinées allassent exiger de vive force la remise de la flotte ottomane. Comme cette flotte aurait indubitablement refusé de se rendre et qu'elle se serait défendue avec la flotte égyptienne, on ne nous proposait rien moins, par le fait, qu'un second Navarin. L'Angleterre aurait eu la satisfaction de détruire la machine égyptienne, celle de la Turquie l'eût été

aussi ; mais la flotte anglaise se serait généreusement offerte pour défendre aux Russes l'entrée du Bosphore.

Cette proposition, qui pouvait entraîner une si grande catastrophe, a été faite à notre gouvernement, qui n'a point hésité à la repousser. Le *Morning-Chronicle*, qui n'a point qu'on ne saurait voir de craintes plus ridicules et d'idées plus

L'Angleterre persiste dans la politique qui a déjà poussé Mahmoud contre Mchemet-Ali ; elle veut accabler l'Egypte et s'en emparer plus tard. L'Egypte est devenue la route nécessaire qu'elle a jouée dans le commerce du monde avant la découverte de la route de Calcutta à Londres, par Aden, Malte et Gibraltar.

Nos intérêts, au contraire, sont que l'Egypte soit indépendante, pour que la Méditerranée, où nous avons tant de ports, anglais. Que le gouvernement français n'ait pas consenti à aller brûler la flotte du pacha, c'est donc tout simple ; mais c'est pour nous un sujet d'étonnement qu'on ait pu seulement en faire la proposition. Pour qu'une telle pensée lui soit venue, il faut que l'Angleterre ait une singulière idée de la dignité et de l'intelligence de la politique qui nous gouverne.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE (Grenoble).

Audience du 12 août.

PRÉSIDENCE DE M. MAUREL.

Quel désolant spectacle offre aujourd'hui la cour d'assises ! D'un côté une jeune fille paraissant accablée sous le poids du remords et du désespoir, murmurant au milieu des sanglots qui étouffent sa voix : Oui, j'ai empoisonné ma mère, mais mon mauvais génie, celui qui m'a poussée au parricide, est là, à côté de moi.

De l'autre un vieillard, époux et père, repoussant avec énergie cette épouvantable accusation !

Quelle lutte, grand Dieu ! et à qui de la jeune fille ou du vieillard doit rester une triste victoire !!!

Après les opérations préliminaires, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation ; voici les faits que nous avons retenus :

Au hameau de l'Eglise, commune de Tréminis, vivait avec sa vieille mère une jeune fille nommée Jeannette Brachon.

Douce et pure, elle était aimée de tout le village. Sa réputation était sans tache, lorsqu'il y a environ deux ans elle fut atteinte d'une maladie longue et douloureuse.

Le sieur Prayer lui prodigua les soins les plus assidus et l'accabla de caresses ; rendue à la santé, sa reconnaissance fut sans bornes ; elle s'attacha avec passion à celui qu'elle regardait comme son bienfaiteur, et cet amour devenant son ame, sa vie, elle oublia tous ses devoirs et devint la maîtresse du sieur Prayer.

La veuve Brachon, mère de Jeannette, s'aperçut de cette liaison et voulut soustraire sa fille à l'influence de son séducteur en changeant de village ; mais au hameau de Château-Bas, comme à celui de l'Eglise, Prayer sut retrouver sa maîtresse, toujours aussi aimante et toujours aussi dévouée.

La veuve Brachon se plaignit souvent de l'inconduite de sa fille ; un jour, revenant de Mens, elle rencontra le fils Prayer qui l'accabla de reproches : N'avez-vous pas honte, lui dit-il, de recevoir chez vous un père de famille et d'encourager ses assiduités auprès de votre fille ! Navrée de douleur, la veuve Brachon, de retour chez elle, chassa le sieur Prayer ; une scène violente eut lieu : « Si vous revenez, lui dit-elle, je ferai un malheur ; je tiens ma hache prête. » Ces propos, elle les répéta à plusieurs témoins qui en déposent.

Les deux amants, ne pouvant plus se voir dans la maison, cherchèrent toutes les occasions de se réunir. Prayer rôdait sans cesse autour de la maison de la veuve Brachon ; on les rencontrait souvent dans la campagne ; ils se voyaient encore chez le sieur Comtat.

C'est de ce moment, dit Jeannette que Prayer m'a engagée à empoisonner ma mère : « Ta mère nous gêne bien, lui dit-il un jour ; si elle mourait, ce ne serait pas un si grand malheur. » Bientôt il lui parla d'empoisonnement. Le mercredi 20 mars, il l'engagea à acheter du poison ; le lendemain, au four public, il lui tint le même langage, lui offrant de l'argent si elle n'en avait pas ; le samedi suivant, chez Comtat, ses instances déterminèrent Jeannette ; elle reçoit 5 fr. des mains de Comtat qui les lui remet de la part de Prayer. Le dimanche des Rameaux elle va à Mens, et achète de l'arsenic chez M. Delachau.

Depuis ce moment, Prayer l'obsède ; toutes les fois qu'il la voit, c'est pour lui demander si elle a donné le poison. Sur sa réponse négative : « Fais-le donc, dit-il ; qu'attends-tu ? Cela ne se connaît pas ; il faut en donner peu à la fois ; nous y reviendrons. » Le mardi, chez Comtat, il la presse vivement ; le mercredi, il la voit à sa fenêtre, même instance. Enfin, le jeudi, ne pouvant résister à la fatale puissance du sieur Prayer, elle met de l'arsenic dans la soupe de sa mère.

La veuve Brachon est aussitôt saisie de vomissements et de coliques atroces. « Ma fille m'a empoisonnée, dit-elle aux voisins qui viennent la voir. Ah ! je le savais bien qu'on voulait m'empoisonner ! » Le vendredi-saint, le lendemain du crime, Prayer et Jeannette se voient chez Comtat ; ils ne se parlent pas, mais ils se font des signes. Enfin la veuve Brachon expire, le samedi, dans d'épouvantables douleurs.

Tel est, en résumé, l'acte d'accusation. A ces faits Prayer oppose des dénégations formelles. Cette fille n'aimait pas sa mère ; elle était irritée de voir qu'elle se plaignait à tout le monde de sa conduite avec Prayer. Une mère, disait-elle, doit cacher les fautes de sa fille.

Prayer devait quitter Tréminis et se fixer à Vienne, par conséquent l'abandonner. Elle lui en faisait souvent le reproche ; elle a même plusieurs fois tenté de s'empoisonner. Son dépit et le désir d'atténuer son crime qu'elle ne pouvait plus cacher, sont les causes des accusations qu'elle dirige contre Prayer.

M. Orand, juge de paix, 1<sup>er</sup> témoin : Sur l'avis du maire de Tréminis qu'un crime venait d'être commis, je me transportai, le 1<sup>er</sup> avril, à Château-Bas avec MM. les docteurs Delachau et Pelaton. Ces messieurs firent l'autopsie du cadavre et reconnurent la présence du poison. Je procédai moi-même à une visite dans la maison de la veuve Brachon ; elle fut sans résultat. Je me transportai chez la femme Blanc où je trouvai la fille Brachon. Ce fut en ce moment que M. Delachau me dit que, le 25, jour des Rameaux, il avait vendu de l'arsenic à Jeannette Brachon. Je demandai à celle-ci ce qu'elle avait fait de cet arsenic ; elle me dit qu'il était tout entier dans sa garde-robe. Je le cherchai vainement. Au même instant, Jeannette le plaça elle-même sur une étagère ; je m'aperçus de ce mouvement. M. Delachau constata qu'il en manquait un cinquième environ.

Je procédai ensuite à l'interrogatoire de cette fille ; elle ne se connaît donc ? » me dit-elle. Enfin, sur mes instances, elle fit un aveu complet.

Ici M. le juge de paix raconte les faits retenus dans l'acte d'accusation.

M. le président, à Jeannette : Vous avez entendu la déposition.

ion du juge de paix ; est-elle vraie ? — R. Oui.  
 L'accusée se fait à peine entendre ; elle tient constamment son mouchoir sur sa figure.  
 D. Ainsi vous avez acheté du poison ? — R. Oui.  
 D. Vous l'avez jeté dans la soupe de votre mère ? — R. Oui.  
 D. Prayez-vous a-t-il engagé à commettre ce crime ? — R. Oui.  
 D. Racontez-nous les faits tels qu'ils se sont passés.  
 D. Il est impossible de saisir ce que l'accusée raconte. M. le président lui donne lecture de son interrogatoire, et elle déclare qu'il contient la vérité.  
 M. le président, à Prayeur : Avez-vous eu des relations avec Jeanne Brachon ? — R. Oui, monsieur.  
 D. Depuis combien de temps ? — R. Depuis deux ans.  
 D. N'est-ce pas à la suite d'une maladie qu'elle fit que vous devintes son amant ? — R. Oui.  
 D. N'avez-vous pas été surpris par la mère ? — R. Oui.  
 D. La mère ne vous a-t-elle pas interdit sa maison ? — R. Non, monsieur.  
 M. Grenier, avocat-général : N'avez-vous pas été menacé par elle ? — R. J'ai appris ses menaces par un témoin.  
 D. Pourquoi, après la défense de la mère, avez-vous revu la fille, et pourquoi alliez-vous chez le sieur Comtat chez qui avaient lieu vos rendez-vous ? — R. J'ai revu Jeannette comme on voit tout le monde ; quant à Comtat, c'est un homme que je connais beaucoup, et chez lequel je vais souvent.  
 M. le président : Jeannette vous accuse de lui avoir conseillé d'empoisonner sa mère ; vous connaissez quant à cela ses aveux.  
 — R. Jamais, monsieur ; au contraire, je lui ai souvent reproché de ne pas aimer sa mère. « Tu es une ingrate, lui disais-je ; la mère fait tout pour toi, elle l'achète une maison. » Je l'ai même dit à un témoin.  
 D. Au juge d'instruction vous avez dit que vous n'aviez pas vu Jeannette pendant la semaine des Rameaux et la semaine-sainte. — R. Quand on se trouve dans cette position, on ne peut se souvenir de tout.  
 M. l'avocat-général : Vous dites que vous n'aimiez plus Jeannette, qu'elle vous poursuivait sans cesse ; et cependant vous avez fait onze visites à Comtat pour la voir ; un jour vous l'avez prise par la taille. Ce n'est pas là la conduite d'un homme qui veut secouer un joug devenu fatigant. — R. J'allais chez Comtat parce que je le connaissais, et le jour dont vous voulez parler c'est elle qui me tira par mon habit pour me retenir.  
 M. le président : Quel motif peut-elle avoir de vous accuser ? — R. Quel motif avait-elle d'empoisonner sa mère ? Elle était dans une exaltation impossible à décrire. Vous ne m'aimez pas, me disait-elle constamment ; vous aller me quitter ! Un jour je lui ai trouvé de l'arsenic et de la ciguë ; elle voulait s'empoisonner.  
 M. le président, à Jeannette : Avez-vous voulu vous empoisonner ? — R. Non.  
 D. Vous a-t-il menacé de vous quitter ? — R. Jamais.  
 D. N'avez-vous pas cependant préparé de la ciguë ? — R. (Après un moment de silence.) Oui, un jour, dans un verre ; je l'ai jetée tout de suite.  
 D. La femme Gilly ne vous a-t-elle pas donné de la mort-aux-rats ? — R. Non.  
 M. l'avocat-général : Qui vous a dit que la ciguë était un poison ? — R. Prayeur.  
 D. Pourquoi vouliez-vous vous empoisonner ? — R. Parce que les jeunes filles du village me délaissaient.  
 M. l'avocat-général, à Prayeur : Quant le juge de paix a dit à Jeannette qu'on ferait des recherches et qu'on trouverait du poison, elle a répondu : « Est-ce que ça se connaît ? » Maintenant elle s'explique en disant que vous lui aviez appris que le poison, administré à petites doses, ne laissait pas de traces.  
 Dans l'anberge, vous vous êtes trouvé plus tard avec le gendarme qui venait arrêter Jeannette, et, selon lui, vous lui auriez dit : « Il n'y a point de témoins, cela ne se connaît pas. » Expliquez cette coïncidence. — R. J'ai dit au gendarme qu'il n'y avait pas de témoins pour prouver cela, et je l'ai dit sans conséquence.  
 M. le président, à Jeannette : Prayeur vous a offert plusieurs fois de l'argent. Pourquoi vous l'offrait-il ? — R. Pour acheter du poison et quelques autres objets.  
 D. Quels objets ? — R. Du sucre.  
 D. Quand vous a-t-il offert cet argent ? — R. Le mercredi de la semaine de la Passion, le jeudi où il me vit au four, le samedi chez Comtat, et sachant que j'allais à Mens le dimanche, il me fit remettre 5 f.  
 M. l'avocat-général, à Prayeur : Vous avez offert de l'argent à plusieurs reprises ; de plus, quand vous avez rencontré Jeanne Brachon, vous lui avez donné du sucre et des figues ; c'est un fait constant. Comment faites-vous accorder ces avances avec ce que vous nous dites que vous ne vouliez plus voir cette fille, que c'est elle qui vous poursuivait ? — R. Je devais à Jeannette un peu d'argent, car elle m'avait fait des chemises et autres objets ; voilà pourquoi je lui en ai offert.  
 M. le président, à M. Orand : Quelle est la réputation de la fille Brachon ? — R. Bonne, avant sa liaison avec M. Prayeur.  
 D. Et celle de Prayeur ? — R. Je n'ai jamais rien entendu dire contre sa probité ; c'est un homme oisif et qui court les filles.  
 M. Abouin, maire de la commune de Tréminis : Le lendemain de Pâques, on me prévint que la veuve Brachon était morte empoisonnée par sa fille ; je fis suspendre l'inhumation, et en donnai avis à M. le juge de paix.  
 D. Soupçonnait-on Prayeur ? — R. (En hésitant.) Parce qu'il aimait la fille.  
 D. Prayeur a perdu sa fortune, comment l'a-t-il perdue ? Est-ce par mauvaise administration, ou par inconduite ? — R. Un peu de tout.  
 D. Passait-il pour un libertin ? — R. Il était coureur de filles.  
 Veuve Blanc : La veuve Brachon se plaignait souvent à moi de l'inconduite de sa fille avec Prayeur ; elle m'a raconté qu'un jour, à son retour de Mens, le fils Prayeur lui fit des reproches de ce qu'elle recevait son père ; qu'elle voulait enfin le chasser, et que si elle voyait encore Prayeur avec sa fille elle lui donnerait un coup de hache.  
 Pendant sa maladie, elle m'a dit : « Je suis empoisonnée par ma fille. » J'ai voulu la détourner de cette pensée : « Si, si, dit-elle, au reste, j'ai été prévenue qu'on voulait m'empoisonner. » Je lui ai demandé qui l'avait prévenue, elle m'a répondu qu'elle préférerait mourir plutôt que de le dire.  
 Femme Blanc : J'ai vu souvent Prayeur venir chez Anne Brachon ; je lui demandai un jour si avant cette liaison elle n'était pas plus heureuse : « Ah ! oui », me dit-elle.  
 Le jour j'allai à Mens pour acheter de l'arsenic pour les rats ; elle me dit de lui en apporter aussi pour un sou.  
 Anne Brachon dit que c'est une erreur. Le témoin persiste.  
 Femme Bertrand : La veuve Brachon s'est plainte à moi de la conduite de sa fille avec Prayeur ; elle ne voulait pas qu'il revint, en me disant que s'il revenait elle prendrait une hache. Elle m'a dit aussi qu'elle l'avait couvert de sottises un jour empoisonnée ; après elle est venue chez nous ; elle souffrait beaucoup ; nous lui avons fait une soupe au lait ; en la mangeant elle disait : « Ah ! la malheureuse ! elle m'a empoisonnée ! »

Quand la mère fut morte, Anne disait à mon enfant : « Mon pauvre Jules, je ne te ferai plus de bonnets. C'est un exemple pour vous autres mères de garder le secret de vos enfants. »  
 Coutaud, brigadier : Etant allé arrêter Anne Brachon, j'entraï au cabaret ; Prayeur me dit : Ce ne sera rien ; il n'y a pas de témoins pour prouver cela.  
 Comtat : J'ai remis 5 f. à Jeannette de la part de Prayeur.  
 Vial : J'ai vu la mère pendant sa maladie ; elle m'a dit : Ils m'ont fait ce qu'ils voulaient me faire ; ils se sont vantés de m'empoisonner, et ils l'ont fait.  
 Après sa mort, Prayeur entra dans une maison où j'étais, on parla de cet événement, et Prayeur nous dit : Ce sont les affaires du diable ; je suis bien heureux de ne pas avoir vu Jeannette depuis quinze jours, car on me mettrait dedans.  
 La liste des témoins est épuisée.  
 M. l'avocat-général Grenier, dans son réquisitoire, rappelle tous les faits de l'accusation ; il s'empare des aveux d'Anne Brachon, et s'efforce de démontrer leur sincérité.  
 M. Albert Dubois présente la défense d'Anne Brachon. En présence des aveux de sa cliente, sa tâche était pénible.  
 Il a représenté cette jeune fille en proie à une passion fatale qui la dominait. Sans ses aveux, dit-il, l'accusation n'existerait pas ; il appelle sur sa tête toute la pitié des jurés.  
 M. de Ventavon avait à défendre son client tout à la fois contre le ministère public et contre l'avocat d'Anne Brachon.  
 Rien n'accuse son client, dit-il ; pas un seul témoin ne dépose. Il n'a contre lui que les aveux de l'accusée ; ce ne peut être là un élément de conviction. Cette fille ne peut se sauver qu'en rejetant tout l'odieux de son forfait sur une autre tête.  
 Après des répliques animées, M. le président Maurel a résumé les débats avec impartialité.  
 Le jury est entré en délibération à sept heures moins un quart, et à neuf heures il a rendu un verdict de culpabilité contre les deux accusés, mais avec des circonstances atténuantes.  
 La cour a condamné Anne Brachon à vingt ans de travaux forcés, sans exposition ; Jean-Joseph Prayeur aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition. (Le Patriote des Alpes.)

Faits Divers.

La mort de la veuve d'Adolphe Nourrit a été un spectacle bien touchant et bien déplorable. Une femme de 34 ans, belle, élégante, spirituelle, mère dévouée et épouse glorieuse il y a à peine quelques mois, est aujourd'hui morte de douleur en présence de sept jeunes orphelins. Ce n'est pas une chose ordinaire, dans le temps de dissipation où nous vivons, quand les affections sont aussi fugitives que les devoirs, que la mort d'une femme que le chagrin seul a tuée en cinq mois, et qui, comme mère, n'a pas eu la force de survivre à son mari.  
 Mme Nourrit est venue de Naples, à la suite d'un cercueil, n'attendant que le moment d'aller prendre place à son côté ; le sentiment maternel l'a soutenue jusqu'au moment où elle a eu mis au monde un septième enfant qui n'a jamais vu son père et qui a à peine entrevu sa mère. Elle a accompli péniblement ce dernier devoir, et elle est morte après.  
 Mme Nourrit n'est morte d'aucune maladie. Surprise par la funeste catastrophe de Naples, dans toute la force de la jeunesse et de la santé, elle s'est éteinte en cinq mois, consumée par la douleur. Sept enfants restent après elle ; deux, à peine âgés de 10 ans, suivaient son convoi, fondant en larmes sous leurs longs habits de deuil, et allant conduire le corps de leur pauvre mère à côté des restes de leur père. Depuis long-temps un convoi si digne d'intérêt n'avait traversé les rues de Paris, ni excité plus de sympathie. Mais à côté de cette infortune est resté un vieillard, le père de cette jeune femme, l'aïeul et le tuteur de sept orphelins auxquels il ne reste que les débris d'une fortune à peine commencée par leur père. Ce vieillard, qui n'est autre que M. Duverger, l'un des plus honnêtes et des plus intelligents de nos correspondants dramatiques, s'est tout-à-coup armé, en présence de ces deux cercueils, d'une résignation héroïque ; il a repris tout aussitôt des travaux auxquels il a dû une honorable fortune, et il disait avant-hier à quelqu'un qui s'étonnait de le voir à sept heures du matin à son bureau : « Mon cher, j'ai sept orphelins à élever, et ce n'est pas des larmes qu'il faut, c'est du travail. »

Extérieur.

ESPAGNE. — BILBAO, le 11 août. — Les entrevues diverses qui ont eu lieu ces jours derniers, et dont je vous ai fidèlement rendu compte, avaient pour but de grandes choses et non tout simplement les représailles, comme quelques esprits sans portée ont paru le croire. Des indiscrétions nous ont dévoilé le but de ces conférences mystérieuses. Je ne dis pas tout, mais je garantis la vérité de ce que je vous annonce : la conversation a été fort longue et fort animée.  
 Maroto a déclaré à lord John Hay que son plus grand désir était de terminer la lutte désastreuse des provinces ; il en a déploré les conséquences, et il a assuré qu'il serait prêt à finir la guerre, pourvu que ce fût avec honneur. Maroto a demandé si, dans le cas où la paix serait rétablie, l'Angleterre garantirait leurs grades à tous les officiers. John Hay a répondu qu'oui.  
 Le lord a fait observer ensuite qu'il serait possible que don Carlos fût un obstacle à la pacification ; mais Maroto a répondu que de ce côté-là il n'y avait rien à craindre ; que le prétendant vivrait fort bien à l'étranger avec un bon revenu garanti par l'Angleterre. Le général carliste a avoué au lord qu'il ne faisait plus aucune expédition pour chercher à obtenir des succès, mais qu'il s'occupait exclusivement à contenir Cabrera. Les deux officiers sont enfin convenus que la reine Isabelle serait proclamée dans les quatre provinces ;  
 Que toutes les dettes de ces mêmes provinces seraient reconnues, que les fueros seraient proclamés et révisés ;  
 Que tous les grades seraient maintenus.  
 Lord John Hay a ajouté qu'il n'avait pas qualité de la part de son gouvernement pour traiter, mais que, connaissant les intentions de la Grande-Bretagne, il pensait que les conditions seraient acceptées ; que, du reste, il fallait écrire toutes ces propositions, et qu'il les transmettrait à Londres.  
 La deuxième entrevue n'a eu d'autre but que celui de remettre les dépêches qui partirent immédiatement le 1<sup>er</sup> août par un bateau à vapeur.  
 Aujourd'hui, lord John Hay croissait à la hauteur du cap Machichaco, attendant le retour du steamer qu'il a envoyé.  
 — Les événements d'Elisondo sont graves. Nos correspondances sont là-dessus très-nombreuses, nous donnons celles qui nous paraissent les plus intéressantes et les plus explicites. On verra qu'elles sont toutes d'accord à très-peu de chose près, et qu'elles s'expliquent les unes par les autres.  
 Des frontières, le 11 août. — Quatre compagnies et demie du 5<sup>e</sup> de Navarre ont abandonné l'armée carliste à Almandoz, et sont arrivées vendredi à Elisondo en criant : vive Carlos ! vive la religion et mort à Maroto ! Le gouverneur a fait aussitôt fermer les portes du fort ; plusieurs étant entrés en ville, ont reçu ordre d'en sortir sur-le-champ, et d'Elisondo ils se sont

dirigés sur Vera, où ils sont arrivés vendredi soir. Quelques-uns ont été détachés pour donner ordre, en passant, aux compagnies en garnison à Eratzou, de ne plus reconnaître désormais l'autorité de Maroto. Samedi soir, le reste du bataillon a rejoint, mais par une route différente, les quatre compagnies et demie qui étaient arrivées la veille à Vera.  
 Voilà donc le 5<sup>e</sup> bataillon composé d'environ 600 hommes en pleine insurrection et maître d'un poste fortifié. La garnison de Vera a fraternisé avec les soldats du 5<sup>e</sup>.  
 Elio est arrivé à Santesteban aujourd'hui dimanche avec une escorte ; il vient, dit-on, pour faire rentrer par la douceur le 5<sup>e</sup> dans le devoir.  
 Autre correspondance.  
 Trois compagnies du 5<sup>e</sup> de Navarre qui avaient jeté à Almandoz le cri de meure Maroto ! sont arrivées le 10 à Vera où se trouvaient tout au plus 60 hommes du 11<sup>e</sup> de Navarre avec le gouverneur Lanz, qui ne fit aucune démonstration contre eux. Cependant Lanz se retira la nuit au faubourg d'Alzate avec ses 60 hommes, qui, s'imaginant que le gouverneur pouvait bien être d'intelligence avec les antimarotistes puisqu'il leur avait abandonné le fort sans résistance, prirent la fuite et se dirigèrent sur Urdach en abandonnant Lanz. Les soldats de Vera essayèrent de les poursuivre, mais ils ne purent les atteindre.  
 Le 11, les autres compagnies du 5<sup>e</sup> qui se trouvaient aux environs, se sont réunies avec empressement aux trois premières ; de sorte que ce bataillon, composé de quelques 400 hommes, est le seul qui ait pris parti jusqu'à présent. Le commandant de ce bataillon, Aguirre, qui se trouvait en France depuis les événements d'Estella et qui se rendait à Angoulême, a rétrogradé et est allé à Vera reprendre son commandement.  
 Zariateguy et Elio sont maintenant à Santesteban avec quelques forces qui, jointes à celles d'Urdach, serviraient à attaquer les rebelles s'ils ne voulaient déposer les armes. Elio leur a intimé de se soumettre ; mais comme ceux-ci s'imaginent que don Carlos est prisonnier, on a fait sortir le prétendant de Tolosa et on l'a envoyé à Santesteban, afin qu'ils voient qu'il jouit de la liberté, et qu'il est toujours très-ami avec Maroto.  
 Un neveu de Maroto, employé aux douanes à Vera, a pris la fuite à la nouvelle des troubles et s'est réfugié à Bayonne où il est depuis avant-hier.  
 Les révoltes ont donné la liberté à tous les parents des déserteurs qui se trouvaient prisonniers à Lesaca, en vertu des ordres cruels d'Elio.  
 Quelques personnes assurent que cette conspiration, dirigée contre Maroto, a été tramée au quartier du prétendant, et que don Carlos y prête la main. Maroto a aussitôt quitté son armée pour aller s'éclaircir à la cour, et l'on craint beaucoup qu'il exécute un nouveau coup à l'instar de celui d'Estella.  
 La Navarre carliste est dans une fermentation extrême, qui semble annoncer de grands événements. Jamais plus de lassitude dans les esprits et plus de désir de terminer la guerre.  
 Autre correspondance.  
 On nous écrit de la Navarre que, le 8 du courant, quelques compagnies du 5<sup>e</sup> bataillon de Navarre se sont soulevées aux cris de meure Maroto ! vive don Carlos ! Zariateguy est aussitôt sorti d'Estella avec un escadron de cavalerie et le 7<sup>e</sup> bataillon de Navarre, pour faire rentrer ces compagnies dans l'ordre. Trois d'entre elles, ayant un officier en tête, gagnèrent la vallée de Bastan, et allèrent occuper le 9 le pont de Belate et le chemin de Pampelune. Les garnisons d'Elisondo et celle du fort d'Urdach se renfermèrent. Les populations étaient dans la consternation.  
 Le 10, les trois compagnies soulevées se sont rendues à Vera ; les portes du fort ont été fermées, et la compagnie qui s'y trouvait s'est rendue pendant la nuit à Urdach où le colonel Aldave, chef de la ligne, était avec six compagnies du même bataillon.  
 Elio est arrivé hier au soir à Santesteban avec trois compagnies du 7<sup>e</sup> de Navarre, et aujourd'hui, dans la matinée, il s'est rendu à Urdach pour poursuivre les mutins.  
 Le brigadier Izarbe s'est rendu à Elisondo avec quatre compagnies du 9<sup>e</sup> bataillon de Navarre.  
 Maroto s'est rendu à Tolosa, hier matin, avec deux bataillons de Guipuzcoa à la poursuite des révoltés.  
 Un ordre a été donné par le même général aux tercios royalistes de la province de Guipuzcoa de prendre les armes et de se porter sur Lesaca en combinaison avec les bataillons de la même province pour poursuivre les révoltés.  
 Dans le village de Zolma, 20 soldats carlistes avaient été surpris par le parti del Mochuelo, commandé par le capitaine Assura ; mais deux bataillons ennemis qui survinrent ayant cerné les cristinos, ils leur enlevèrent 150 hommes qui ont été conduits au dépôt d'Azcona. 25 soldats carlistes qui avaient pris les armes dans ce parti ont été fusillés. Le capitaine Assura s'est sauvé par une fenêtre.  
 Le 8, don Carlos a passé en revue toute la ligne d'Andoain. Le même jour, il est retourné à Tolosa avec son état-major.  
 — Les révoltés ont arrêté à Vera quatre officiers du prétendant. Au moment d'être fusillés, deux d'entre eux sont parvenus à s'évader, et se sont dirigés sur Bayonne où ils sont arrivés avant-hier. (Sentinelle des Pyrénées.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Les frais énormes que le sieur Girard a faits dans l'établissement du Pavillon, le jugement rendu dans le mois de mai, ordonnant la démolition dudit établissement, mettent M. Girard dans le cas de suspendre ses paiements, de déposer l'état de ses affaires, et de demander un retard à ses créanciers sans proposer aucune remise.

DÉCÈS DU 11 AU 12 AOUT.

Françoise-Henriette Forestier, femme Girard, 52 ans, teneur de livres, rue Neuve, 30. — Pierre-Eugène Bouvin, fils de Pierre-Aimé, 16 ans, commis-négociant, logé chez M. Sicard, rue Belle-Cordière, 22. — Catherine-Antoinette Lecoulli, femme Guinard, 35 ans et demi, le mari fabricant de peignes pour la fabrique, rue Casati, 8. — Joséphine Jean, fille de Régis, 9 ans et demi, le père chamoiseur, rue Belle-Cordière, 14. — Claudine Moulin, fille de défunt Jean-François, 63 ans, journalière, célibataire, rue des Farges, 28. — Françoise Razy, femme Vivier, 20 ans, marchand toilier, rue Saint-Georges, 84. — Catherine-Noëlle Bonnard, femme Perret, 21 ans et demi, le mari marbrier, rue de Sarron, 22.  
 Hôpitaux, 15. — Enfants au-dessous de sept ans, 6.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 18 août 1839. — LA JUVÈ, opéra. — Six heures 1/2.

CIRQUE DES BROTTEAUX.

Lundi 19 août 1839. — 1<sup>o</sup> Exercices d'équitation. — 2<sup>o</sup> L'EMPEREUR, événements historiques en cinq actes et quinze tableaux. — Six heures.

# Feuille d'Annonces.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(1488) Le mardi vingt août mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, en la ville de Lyon, sur la place des Célestins, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en chaises, table de jeu en acajou, commodes, glaces, lits garnis, tables et fauteuils, secrétaire, pendule à la moderne et à répétition, tableaux, montre en or, et autres objets.  
GAY, huissier.

(6709) Le mercredi vingt-un août mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets saisis, consistant en bureau, garde-robe, armoire en noyer, horloge à sonnerie, égouttoir, chaises, etc.

Et le samedi suivant, à une heure de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera aussi procédé à la vente aux enchères et au comptant de six beaux chevaux âgés de six et sept ans, d'une charrette et de trois tombereaux; le tout saisi au préjudice du sieur Joseph Collet, voiturier aux Brotteaux.  
POUZON, huissier.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> REJAUNIER, AVOUÉ, SISE A LYON, RUE CLERMONT, N<sup>o</sup> 5.

ADJUDICATION SUR LICITATION, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du trente-un août mil huit cent trente-neuf.

D'une maison sise quai d'Occident, Et de quatre masses de terrain sises presqu'île Perrache, sur l'une desquelles une maison a été élevée, Indivises entre les héritiers de M. Jean-Baptiste-Antoine-Barthélemy-Camel.

1<sup>er</sup> LOT.

Maison quai d'Occident, ayant façades sur les rues de Castries et Vaubecour.

2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> LOTS.

Ils se composent: le 2<sup>e</sup> lot, d'une étendue de 7,000 mètres de terrain formant la portion qui reste libre de la masse à l'angle du cours Rambaud et de la rue Dugas-Montbel;

Le 3<sup>e</sup> lot, de la maison élevée sur une portion de ladite masse. Cette maison n'a que rez-de-chaussée et entresol, mais elle est construite de manière à pouvoir être surélevée de plusieurs étages.

4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ET 6<sup>e</sup> LOTS.

Ils comprennent une masse confinée à l'ouest par la rue du Chemin-de-Fer, au sud par la rue Dugas-Montbel.

Le 4<sup>e</sup> lot a une étendue de 663 mètres.

Le 5<sup>e</sup> lot a la même étendue.

Le 6<sup>e</sup> lot a une étendue de 1,326 mètres 64 centimètres.

L'entrepôt des liquides et sa principale entrée, qui est sur la rue Dugas-Montbel, font face aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots.

7<sup>e</sup> ET 8<sup>e</sup> LOTS.

Ils comprennent une masse confinée à l'est par la rue Gilibert, et au sud par la rue Dugas-Montbel.

Le 7<sup>e</sup> lot a une étendue de 634 mètres 32 centimètres.

Le 8<sup>e</sup> lot a une étendue de 634 mètres 22 centimètres.

Le tracé du chemin de fer de Paris à Marseille porte sur la longueur de la rue Dugas-Montbel, qui confine au sud les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lots.

9<sup>e</sup> LOT.

Il se compose d'une masse confinée au sud par un terrain appartenant aux sieurs Hodioux et Gonon, et au nord par le cours Moignat.

L'étendue est de 1,686 mètres 64 décimètres.

Après la réception des enchères sur chacun des lots, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lots, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots, les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lots pourront être réunis.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Rejaunier, avoué poursuivant, rue Clermont, 5.

## ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1844) A VENDRE AUX ENHÈRES, EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ROSIER, NOTAIRE, A LYON, RUE SAINT-CÔME, N<sup>o</sup> 4,

Le jeudi 22 août 1839, à 11 heures du matin, Une maison au Petit-Parilly, commune de St-Denis-de-Bron, à une heure de la Guillotière, avec écuries, remises, four, grande cour, puits à eau claire, hangars, et deux fonds contigus en vigne et verger, clos chacun de murs; le tout contenant 46 ares 60 centiares.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Rosier, chargé de traiter de gré à gré.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHASTEL, NOTAIRE A LYON, RUE BAT-D'ARGENT, N<sup>o</sup> 10.

A vendre, à un prix avantageux, Un fonds de fabrique d'impressions bon teint sur étoffes de soie, situé aux Brotteaux.

Le vendeur s'engage à mettre l'acquéreur du fonds au courant de toutes les connaissances nécessaires pour l'exploiter.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Chastel, notaire à Lyon, rue Bat-d'Argent, n<sup>o</sup> 10. (1861)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BERTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N<sup>o</sup> 7.

A VENDRE, Pour cause de cessation de commerce.

Un superbe café et ses dépendances, formant un vaste établissement, situé dans un beau quartier. Etabli depuis longues années, il est très-avantageusement connu, et réunit une belle clientèle. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Bertin, chargé de la vente. (1856)

## ANNONCES DIVERSES.

(8182) A VENDRE. — Une propriété dans laquelle se trouvent une fabrique à mouliner la soie et une filature de cocons.

S'adresser à M. Bérard fils, hôtel de France, n<sup>o</sup> 27, qui remettra le plan et donnera toutes sortes de renseignements. On offre aux acquéreurs de garder le tout au 4 1/2 p. 0/0 net pour l'acheteur.

(8181) A VENDRE. — Une pharmacie ancienne et bien achalandée, d'un rapport annuel de 6,000 à 6,500 fr. au moins, située dans un chef-lieu de département, au centre de la France.

S'adresser, pour les renseignements, au rédacteur en chef du Censeur.

(6691) A VENDRE. — Pharmacie située dans un chef-lieu d'arrondissement.

S'adresser, pour les renseignements, à MM. Racine aîné et frères, droguistes, place de la Miséricorde, n<sup>o</sup> 11, à Lyon.

(6706) A VENDRE. — Fonds de café - restaurant, situé à Saint-Rambert-Ile-Barbe, près Lyon. — Cet établissement, en pleine activité et dans une belle position, est avantageusement connu. L'ameublement consiste en billard, lits, ample batterie de cuisine, linge de table et autre, enfin tout ce qui concerne le service d'un café-restaurant. Ce fonds se vend pour cause d'arrangement de famille et changement de commerce. On donnera à l'acquéreur des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Hamon cadet, à Saint-Rambert-Ile-Barbe.

(6698) A VENDRE pour cause de maladie. — Le café de Provence, situé à la Guillotière, Grande-Rue, 50. Ce café possède une bonne clientèle.

S'y adresser.

(6693) A VENDRE. — Un magasin d'épicerie, situé à Vaise, grande rue Royale, n<sup>o</sup> 3. S'y adresser.

(6710) A VENDRE. — Un beau et fort cheval de race, âgé de cinq ans, propre à deux fins.

S'adresser rue Mulet, chez M<sup>me</sup> veuve Nicolas, tenant une pension de chevaux.

(8174) A LOUER DE SUITE. Un grand magasin avec rayonnages, comptoir, à l'usage d'un liquoriste, droguiste, etc. On pourrait traiter séparément pour le loyer ou les agencements.

A VENDRE. — Deux grandes banques, un poêle-grille. S'adresser à M. Vincent, rue Raisin, n<sup>o</sup> 11.

(6668) A LOUER, à la Saint-Jean 1840. — Un grand bâtiment, avec une salle d'ombrage, situé à Lyon, aux Pierres-Plantées, n<sup>o</sup> 6, bien disposé pour un pensionnat de l'un ou de l'autre sexe, ou pour une providence.

S'adresser à M. Chanet, même rue, n<sup>o</sup> 2.

(6677) Un teneur de livres ayant quelques heures à dépenser par jour, désirerait les employer dans les écritures.

S'adresser au bureau du journal. (1563)

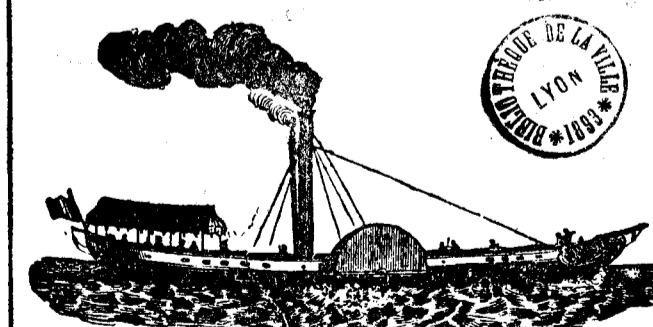
## GAZ DE SAINT-ETIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale aura lieu le samedi 24 août courant, à une heure précise, à l'hôtel du Nord, pour entendre le rapport des administrateurs provisoires et pourvoir à leur remplacement, conformément aux articles 15 et 17 de l'acte social.

Les propriétaires de dix actions ont seuls droit d'assister à l'assemblée. (1563)

## AVANZINO, TRAITTEUR,

PASSAGE DE L'ARGUE, ESCALIER J, A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement une grande salle de 80 couverts et quelques salles particulières. Le salon est parqueté et éclairé dans un nouveau genre. Le service, comme par le passé, tendra toujours de plus en plus à satisfaire à toutes les exigences. — Les prix sont de 2 francs et au-dessus. — Il porte en ville. (8183)



## BATEAUX A VAPEUR

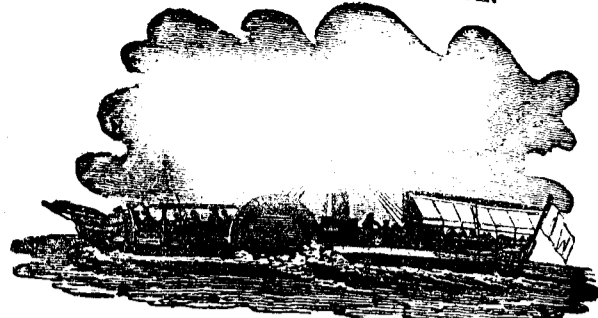
DU RHONE SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont: quai de Retz, n<sup>o</sup> 45, de place de la Charité, hôtel de Provence. (203)

## (204) COMPAGNIE GÉNÉRALE.



## BATEAUX A VAPEUR

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. Départs tous les jours, à quatre heures du matin, du port de la Charité.

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

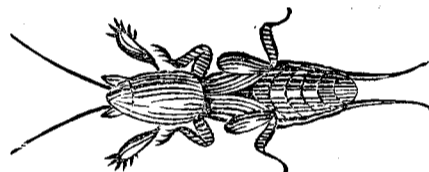
Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (162)



(6696) Le sieur GOMMET, qui vient de monter un magasin de graines, cours Morand, n<sup>o</sup> 3, près la place Louis XVI, aux Brotteaux, prévient les amateurs qu'ils trouveront chez lui toute espèce de graines potagères, fleurs, oignons, arbustes et arbres fruitiers. La modicité de ses prix et la qualité de ses marchandises, qui sont toutes de sa production, lui assurent la confiance des personnes qui voudront traiter avec lui.

Le sieur Gomet possède lui seul un moyen infailible pour la destruction des courterolles, taupes et vers blancs; il garantit la reprise de toutes les plantations dont on voudra le charger.

## GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage) il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23, à Lyon. — A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

## DÉPURATIF DU SANG.

COMPOSÉ EN FORME DE PILULES, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Yernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2005)